La stratégie française pour l'efficacité énergétique

Georges Debiesse

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ
www.territoires.gouv.fr

Quelques chiffres actuels

- **Consommation d'énergie finale (2013) : 165 MTEP**
- **Intensité énergétique (2012) : 91 TEP/M€ de PIB, ou 2,5 TEP/habitant**
  Moyenne UE : 102 2,4
- **Dépendance énergétique (2012) : 48 %**
  Moyenne UE : 53 %
- **Émissions de CO2 (2012) : 387 Mt, ou 5,9 t/habitant, ou 214 t/M€ PIB**
  Moyenne UE : 7,9 340
  Allemagne : 10,4 346

Donc un classement honorable, mais une politique ambitieuse d'efficacité énergétique

Historique

2005 : loi POPE, objectif du « facteur 4 »

2007-2014 : « Grenelle de l'environnement » (et transposition des directives européennes)

2015 : loi « Transition énergétique pour la croissance verte »

« Grenelle de l'environnement » ?

- **C'était un processus de négociation globale et de concertation, en plusieurs phases, destiné à fixer les objectifs et les moyens d'une avancée majeure de la France dans le domaine de la protection de l'environnement**
- **Qui a débouché sur deux lois, promulguées en 2009 et 2010,**

fixant des <u>objectifs</u> ambitieux dans le secteur du bâtiment :

bâtiments neufs Basse Consommation (50 kWh/an/m2) en 2012
bâtiments neufs à énergie positive en 2020
bâtiments existants : -38 % d'énergie en 2020
bâtiments de l'Etat : -40 % énergie et -50 % CO2 en 2020

prévoyant des <u>obligations</u> contraignantes :

réglementations thermiques 2012 et 2020
obligation de travaux 2012-2020 pour les bâtiments tertiaires

La situation en mai 2015

- **Situation satisfaisante pour la construction neuve (réglementation RT 2012 établie et appliquée, expérimentations encourageantes pour les bâtiments à énergie positive)**
- **Situation moins satisfaisante pour les bâtiments existants :**

  Démarrage un peu lent pour le résidentiel

  Pas de décret d'application pour le tertiaire

  Retard de la rénovation des bâtiments de l'Etat

Le projet de loi
Transition énergétique pour la croissance verte (1)

- **Définit des objectifs quantitatifs :**

- Réduction de 40 % en 2030 et de 75 % en 2050 (par rapport à 1990) des émissions de CO2
- Réduction de la consommation d'énergie finale de 20 % en 2030 et de 50 % en 2050 (par rapport à 2012)
- Réduction de 30 % de la consommation d'énergie fossile par rapport à 2012
- accroissement de la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale à 23 % en 2020 et 32 % en 2030
- Limitation à 50% en 2025 de la part du nucléaire dans la production d'énergie électrique
- Limitation de la capacité de production nucléaire au niveau (actuel) de 63,2 GW
- Installation de 7 millions de points de recharge pour les véhicules électriques
- Proportion de 10 % d'énergie renouvelable dans la consommation totale du secteur des transports
- Réduction de 10 %, entre 2010 et 2020 de la production de déchets.

Le projet de loi
Transition énergétique pour la croissance verte (2)

- **Le contenu de la loi :**

- Titre 1 : Objectifs

- Titre 2 : Rénover les bâtiments

- Titre 3 : Développer les trasports propres

- Titre 4 : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire

- Titre 5 : Favoriser les énergies renouvelables

- Titre 6 : Renforcer le sécurité nucléaire et l'information des citoyens

- Titre 7 : Simplifier et clarifier les procédures

- Titre 8 : Donner aux citoyens, aux entreprises aux territoires et à l'Etat le pouvoir d'agir ensemble

Merci de votre attention